



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

## **AVIS DE RECRUTEMENT**

---

**Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

**Direction Générale des Finances Publiques**

**Département de l'AVEYRON**

***AVIS  
de recrutement au titre de l'année 2023  
d'agents techniques des Finances publiques***

-----

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 9 octobre 2023, publié au JO le 13 octobre 2023, est organisé, au titre de l'année 2023, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (département de l'Aveyron).

### **I - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'État :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :

- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- être en situation régulière au regard des obligations militaires.

### **II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT**

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : **1**

Le recrutement est organisé pour prendre effet le : **15 décembre 2023**

### III - NATURE DES FONCTIONS À EXERCER

L'agent en charge des services communs qui sera recruté sera affecté à Rodez. Il assurera des missions de gestion et d'entretien sous l'autorité du gestionnaire de site ou de son représentant direct.

Activités principales :

#### 1- Travaux d'entretien et de maintenance

le signalement à la hiérarchie des besoins en travaux recensés au vu des anomalies détectées ;  
la réalisation de travaux quotidiens d'entretien, de rangement ainsi que petits travaux de bricolage et de réparation (peinture, serrurerie, électricité, plomberie, remplacement des lampes défectueuses...);  
l'accompagnement des entreprises spécialisées intervenant sur le site ;  
l'entretien des espaces verts (tonte et arrosage des pelouses, entretien des jardinières, taille des haies, balayage et ramassage des feuilles mortes, ratissage des gravillons de protection de la toiture-terrasse...);  
le nettoyage de certaines parties des bâtiments (escaliers extérieurs, parkings et couloirs souterrains, cours, passages ....) ;  
la gestion de l'alimentation électrique et du système de chauffage et de climatisation ; en cas d'incident, il alerte la société de maintenance ;  
le pavoisement des locaux du site aux dates indiquées ;

#### 2- Travaux de manutention

la manipulation, le déplacement ou le chargement de marchandises ou d'objets, manuellement ou à l'aide d'engins de manutention ;  
le petit déménagement de matériels, le montage de mobilier de bureau  
la récupération dans les différents sites de la direction de matériels ou de mobilier obsolètes.

#### 3- Soutien logistique

gestion quotidienne du courrier : levée, tri, distribution aux services, acheminement du courrier, collecte , affranchissement et préparation des envois, dépôt à la poste  
gestion des archives : gestion des stocks d'imprimés, contrôle des livraisons, inventaire physique des fournitures, imprimés et mobiliers, recyclage et destruction de documents, reprographie, requêtes logistiques diverses

#### 4- Activités secondaires

L'agent en charge des services communs peut se voir confier des activités secondaires relatives aux activités de chauffeur et/ou de conducteur de véhicule.

### IV - PÉRIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la direction locale des Finances publiques de l'Aveyron

Adresse : 2, place d'Armes, 12000 Rodez

Contact : Mme Valérie BAUBIL au 05 65 75 47 30 ou M. Jean-Luc POUJOL au 05 65 75 40 60,

Mail : [ddfip12.ppr.personnel@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:ddfip12.ppr.personnel@dgifp.finances.gouv.fr) (indiquer dans l'objet du mail : recrutement sans concours 2023)

pour constituer leur dossier de candidature.

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;

- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (carte nationale d'identité recto/verso, passeport...);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...). **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidature sont dispensés de cette justification (loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015) ;**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- le cas échéant, tout justificatif nécessaire à l'exercice de la fonction proposée.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques de l'Aveyron est fixée au **19 octobre 2023**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques de l'Aveyron est fixée au **19 novembre 2023**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

## **V - ORGANISATION DU RECRUTEMENT**

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.